36808 - L’explication de la parole du Très Haut : « Le pèlerinage a lieu dans des mois connus. ».

question

Quelle est la signification de la parole du Très Haut : Le pèlerinage a lieu dans des mois connus (Coran, 2 : 197).

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah mentionne dans ce saint verset certaines dispositions et règles concernant le pèlerinage. Allah le Très Haut a dit : Le pèlerinage a lieu dans des mois connus.. Ceci veut dire que le temps du pèlerinage est marqué par des mois bien connus qui sont shawwal, Dhoul Quada et les dix premiers jours de Dhoul Hidjdja, voire tous les jours de ce mois, selon certains ulémas.

La parole du Très Haut : Si l' on se décide de l' accomplir, alors point de rapport sexuel, point de perversité, point de dispute pendant le pèlerinage veut dire que celui qui s’engage dans le pèlerinage doit le parachever conformément à ces propos du Très Haut : Et accomplissez pour Allah le pèlerinage et la `Oumra. (Coran, 2 : 196).

La parole du Très Haut : alors point de rapport sexuel , point de perversité, point de dispute signifie que le pèlerin doit respecter les exigences du pèlerinage et protège sa pratique contre tout ce qui pourrait l’annuler ou en diminuer la valeur, comme les actes et propos licencieux et les querelles. Le terme rafath renvoie à l’acte sexuel et à ses préparatifs verbaux et gestuels comme le baiser, les propos scabreux, etc. Rafath peut aussi désigner tout propos injurieux. Le terme fusriq désigne tous les actes de désobéissance comme le mauvais traitement des père et mère, la rupture des liens de parenté, la consommation des fruits de l’usure, la spoliation des biens de l’orphelin la médisance, le colportage etc. La violation des interdits liés à l’état d’ihram en fait partie.

Par querelles on entend la dispute, les tiraillements et la vaine discussion. Aussi n'est-il pas permis au pèlerin de s'engager dans une telle discussion.

Quant à la bonne discussion pour aboutir à la vérité, elle fait l'objet de cet ordre divin : Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon. Car c' est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s' égare de son sentier et c' est lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés. (Coran, 16 : 125). Ces choses (les propos injurieux, les actes de désobéissance et la vaine discussion) sont certes interdites partout et toujours, mais elles le sont plus particulièrement pendant le pèlerinage puisque l'objectif de cette pratique est d'inspirer au pèlerin davantage d'humilité et de soumission devant Allah et plus d'efforts pour se rapprocher de Lui par l'accomplissement d'actes d'obéissance et par l'abandon des mauvais actes. Car c'est ce qui rend le pèlerinage agréé. Or un tel pèlerinage n'a d'autre récompense que le paradis.

Nous demandons à Allah de nous aider à Le rappeler, à Le remercier et bien Lui rendre le culte. Allah le sait mieux.

Voir Fateh al-Bari (3/382) et le tafsir de Saadi (p. 125) et Fatawa Ibn Baz, 17/144.